



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

Présents : Régine BRICHET, Delphine RIPOCHE, Jacques LEBRUN, Marie GAUTREAU, Mado PARENTEAU, Laïd AOUDJ, Nathalie TURCAS, Anne ROMÉ, Henri SAULGRAIN, David LAGLEYZE, Robert MARION, Monique CHANET, Céline FOURREAU, Véronique PICHEREAU, Sébastien PERROTIN, Emmanuel NOZAY, Cédric TECHER, Claire GAUDRON

Excusés : Frédéric LEBRUN (pouvoir à Emmanuel NOZAY)

Secrétaire de séance : Delphine RIPOCHE

Date de La Convocation : 18/03/16

Diffusion : Conseil Municipal - Panneau d’Affichage – Site Internet

ORDRE DU JOUR

Compte de Gestion 2015 de la Caisse des Ecoles
Convention OGEC 2016
Participation communale pour élèves en classes spécialisées
Taux d'imposition 2016
Amortissements
Budget Primitif 2016
Questions diverses

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
Approbation du Compte rendu précédent	Le compte rendu de la séance du 03 Mars est approuvé à l’unanimité
ORDRE DU JOUR	
1°) Compte de Gestion 2015 de la Caisse des Ecoles En raison du peu d’écritures, il avait été décidé de clôturer le budget de la Caisse des Ecoles. Les services de la Préfecture ont accepté et précisé qu’il était nécessaire d’avoir 3 années sans aucune écriture pour le clôturer, Pendant ce délai, il faut approuver chaque année le compte de gestion de la Trésorerie de Châteauneuf/Sarthe <i>Le Conseil Municipal doit donc délibérer pour approuver le compte de gestion 2015 de la Caisse des Ecoles</i>	Le Compte de Gestion de la Caisse des Ecoles est approuvé à l’unanimité
2°) Convention OGEC 2016 Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, les subventions aux associations ont été votées sauf celle versée à l’OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) qui fait l’objet d’une délibération et d’une convention spécifique même si elle est versée au même article budgétaire Le coût par élève de l’école privée est calculé chaque année en fonction du coût de fonctionnement d’un élève de l’école publique (Préélémentaire et élémentaire). Ce coût sert également de base aux enfants des communes extérieures et scolarisés sur Etriché (principalement Baracé et Montreuil/Loir) <i>Le Conseil Municipal doit valider cette convention avec l’OGEC</i>	L’avenant n°9 à la convention OGEC est accepté à l’unanimité pour un montant de 39 800.84 € qui se réparti comme suit : 400.06 € X 52 élèves élémentaires = 20 803.12 € + 678.49 € X 28 maternelles = 18 997.72 €

<p>3°) Participation communale pour élèves en classes spécialisées</p> <p>Plusieurs élèves de la commune sont scolarisés dans des classes spécialisées. Une participation est demandée à ETRICHE selon le coût par élève établi dans chacune des communes où ils sont scolarisés</p> <p><i>Une délibération doit approuver ces participations pour leurs inscriptions au budget primitif</i></p>	<p>Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de participer financièrement au coût par élève défini par les communes accueillant les enfants en classes spécialisées (CLISS ou ULISS) dans les communes de Châteauneuf sur Sarthe, Angers et Seiches</p>
<p>4°) Taux d'imposition 2016</p> <p>Au cours de la dernière réunion du Conseil Municipal, il avait été évoqué le principe d'une augmentation des taux d'imposition de 1 %</p> <p>Bases et Taux 2016 : TH : 1 340 000 - Taux 2015 = 14,72 % - Taux 2016 = 14,87 % TFB : 824 100 – Taux 2015 = 25,93 % - Taux 2016 = 26,19 % TFNB : 96 100 - Taux 2015 = 42,90 % - Taux 2016 = 43,33 %</p> <p>Les bases 2016 ont augmentés de 51 800 €, soit de 2,35 % (loi de finances, extensions et constructions) - Sans augmentation des taux, la recette serait de 452 164 € et avec une augmentation de 1 %, elle sera de 456 729 € - Un tableau récapitulatif sera présenté en séance</p> <p><i>Une délibération fixant les taux est à prendre lors de cette séance</i></p>	<p>Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter régulièrement les taux d'imposition de 1 % pour les 3 taxes.</p> <p>Les taux 2016 sont votés comme suit : Taxe d'habitation : 14.87 % Taxe Foncière propriétés bâties : 26.19 % Taxe Foncière propriétés non bâties : 43.33 %</p> <p>L'inscription budgétaire des recettes fiscales 2016 s'élève à 456 729 €</p>
<p>5 °) Amortissements</p> <p>Etant une commune de – 3500 habitants, les amortissements ne sont pas obligatoires. Toutefois, certaines opérations et imputations budgétaires le nécessitent (études non suivies de travaux, PLU, réseaux d'eau et fonds de concours SIEMML et CCLS)</p> <p><i>Plusieurs délibérations doivent être prises : amortissements des fonds de concours inférieurs à 1 000 € sur 1an et supérieurs sur 5 ans – amortissements extra comptables – amortissements des réseaux d'eau sur 10 ans (restauration et mises aux normes des bornes incendie)</i></p>	<p>L'amortissement obligatoire des biens est accepté à l'unanimité et les crédits nécessaires à leur paiement sont inscrits au budget primitif 2016</p>
<p>6°) Budget Primitif 2016</p> <p>Le budget primitif est présenté et commenté lors de la séance.</p> <p><i>Une délibération approuvant le budget primitif est à prendre pour le valider</i></p>	<p>Le budget primitif 2016 est accepté à l'unanimité et s'équilibre, en recettes et en dépenses, comme suit :</p> <p>FONCTIONNEMENT : 1 488 238 € INVESTISSEMENT : 1 323 529 €</p>
QUESTIONS DIVERSES	
<p>Sictom : David LAGLEYZE présente un extrait du diaporama fait par les services du SICTOM - Aafin de diminuer le coût de la collecte aux usagers, 2 options sont à l'étude, soit une collecte par semaine, soit toutes les 2 semaines</p> <p><i>Aucune délibération n'est à prendre mais plutôt un avis</i></p>	<p>Le Conseil Municipal est partagé quant à l'opportunité de la collecte toutes les 2 semaines</p>
<p>Démarche citoyenne : Suite à un choix exprimé, il y a quelques années lors d'une enquête d gendarmerie, la commune pourrait s'engager dans une démarche citoyenne</p>	<p>La gendarmerie propose une réunion de présentation au Conseil Municipal le mardi 19 avril à 20 h</p>

<p><u>Réforme Territoriale :</u> Une réunion de tous les conseils municipaux des 3 communautés de communes aura lieu le Jeudi 31 mars à 20 H 30 – La présence de tous les élus à cette réunion sur l'avancement de la future communauté de communes est fortement conseillée</p>	<p>Un co voiturage est organisé au départ de la salle des fêtes d'Etriché à 20 h 10 le 31 mars</p>
<p>INFOS DIVERSES</p>	
<p><u>Invitations diverses :</u></p> <p>1) Clos de La Roulière : - La visite du bâtiment multi générationnel est prévue le Mercredi 30 mars à 10 h 30 précises pour les élus</p> <p>- La Réception de chantier aura lieu le 6 avril et la remise des clés le 10 mai prochain</p> <p>2) Marché des Producteurs - Il aura lieu le 29 mai avec pour thème la fête des mères – Le lieu est à définir et la buvette sera gérée par l'Association l'Alerte</p> <p>3) Communication et divers - Un compte Facebook est en cours de création –</p> <p>- Information sur un Champion de France des Arts Vietnamiens : Jules Théo TANG d'Etriché du club Phung Oho Vo Dao de Tiercé</p> <p>- Invitation à la réunion du bilan des restos du cœur le 2 avril</p> <p>- Un chariot a été offert par Mme Marie Bernadette Léopold, ancienne enseignante d'Etriché</p>	<p>15 personnes seront présentes, il sera donc nécessaire de se faire discret afin de ne pas gêner les entreprises présentes. Laïd et Jacques seront présents à cette réception</p> <p>La remise des clés ne sera faite qu'après paiement du solde</p> <p>Un verre de l'amitié pourrait être offert aux nouveaux habitants de la Roulière lors du marché des producteurs de mai</p> <p>Le nom du compte Facebook sera : commune d'Etriché</p> <p>Quelqu'un peut-il représenter la commune, sinon, merci d'envoyer un mot d'excuse ?</p> <p>Le Chariot de transport sera mis à disposition des habitants du clos de la Roulière</p>